

UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Fondée le 30 septembre 1930- Affiliée à la Fédération André Maginot n°138

CAHIER DES CHARGES EXPOSANTS – VIDE-GRENIERS

Organisateur

UNSOR Grasse

Date

Dimanche 12 JUILLET 2026

Lieu

STADE YVON CHILETTI AU PLAN DE GRASSE 06130

Horaires d'ouverture au public

De 7H30 à 17h00

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La manifestation est exclusivement réservée aux particuliers. Les professionnels ne sont pas autorisés à exposer.
 - Les exposants peuvent uniquement proposer à la vente des objets personnels usagés : vêtements, livres, jouets, décoration, vaisselle, petits mobiliers, collections, etc.
 - Sont strictement interdits à la vente :
 - Produits neufs,
 - Denrées alimentaires,
 - Boissons,
 - Armes,
 - Objets dangereux,
 - Produits illicites ou contrefaits.
 - L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription ne correspondant pas à l'esprit du vide-greniers.
-

2 – INSCRIPTIONS

- L'inscription est obligatoire et doit être effectuée avant le 30 juillet 2025.
- Chaque exposant devra fournir :
 - Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
 - Un formulaire d'inscription dûment complété et signé ;
 - Le règlement correspondant au montant de l'emplacement.

Tarif des emplacements

- 20€ l'emplacement standard de 3m x 4m

Chèque à libeller à l'ordre de :

UNSOR Grasse

3 – EMBLEMES

- Les emplacements standards mesurent environ 3m x 4m.
 - Le placement des exposants est réalisé exclusivement par l'organisateur le jour de la manifestation.
 - L'installation des exposants est autorisée de 5h00 à 7h00.
 - Aucun véhicule ne sera admis sur le site après 6h45 afin de garantir la sécurité du public.
-

4 – MATÉRIEL

- Chaque exposant doit apporter son propre matériel :
 - Tables,
 - Chaises,
 - Parasols,
 - Portants,
 - Protections éventuelles.
- Aucune alimentation électrique ne sera fournie.
- Chaque exposant demeure entièrement responsable de son matériel et de son installation.

5 – RESPONSABILITÉ

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas :
 - De vol,
 - De perte,
 - De détérioration,
 - Ou d'accident concernant les biens exposés.
 - Les exposants s'engagent à respecter les consignes de sécurité ainsi que les directives données par les organisateurs et les autorités présentes sur place.
-

6 – PROPRETÉ ET RESPECT DU SITE

- Chaque exposant est responsable de la propreté de son emplacement.
 - À l'issue de la manifestation, les stands devront être entièrement nettoyés.
 - Les déchets devront être déposés dans les containers prévus à cet effet ou évacués par les exposants.
-

7 – ANNULATION

- En cas d'intempéries, de problème de sécurité ou de force majeure entraînant l'annulation de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement.
 - Aucun remboursement ne pourra être exigé, sauf décision contraire de l'organisateur.
 - Les exposants seront informés dans les meilleurs délais en cas d'annulation.
-


8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT


La participation au vide-greniers implique l'acceptation pleine et entière du présent cahier des charges.

Bernard GARCIA

Président de l'UNSOR Grasse, Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu et Antibes

Vice-président de l'UDSOR 83/06

 bernard.garcia6@hotmail.fr

 06 22 39 45 77